

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

N° 2024.43

Objet :

Engagement du CCAS dans des « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) » et demande de subventions pour mener à bien les actions 2024/2027 auprès de la CFPPA

Affiché le :

Votes : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 octobre, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 suite à l'absence de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD

ABSENTS EXCUSES :

Gaël BELLEC (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

ABSENTS :

Elhadji NDIOUR, Hervé DOMINIAC, Isabelle TAILLIER, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA, Assistante de direction du CCAS.

Vu le Code de l'Aide Sociale et des Familles, le CCAS d'Apt s'attache effectivement à remplir son rôle d'animation d'une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées sur la commune.

À ce titre, les missions du CCAS relèvent de l'accès aux droits fondamentaux, du développement de services à la population, de la participation citoyenne et du bien-être des habitants de la commune avec une attention particulière pour les personnes fragilisées physiquement ou économiquement et couvrent tous les aspects de la vie quotidienne.

Ceci se manifeste notamment au travers l'axe stratégique « Anticiper les enjeux liés au vieillissement de la population ».

Vu, l'appel à Projets « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) 2024-2027 » s'inscrivant dans ce développement d'actions de prévention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département de Vaucluse pour 2024 en complémentarité avec les actions existantes.

Considérant que les porteurs éligibles sont les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que le CCAS d'Apt souhaite s'inscrire dans une démarche proactive en faveur des seniors,

Madame la Présidente explique que dans le cadre de l'Appel à projet « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des

séniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) » plusieurs actions sont éligibles en fonction des thématiques suivantes :

- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile ;
- Le soutien aux proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- L'aller vers et les démarches pour ramener les personnes isolées vers des actions collectives ;
- La santé mentale.

Le CCAS d'APT souhaite répondre à cet appel à projet afin de déployer davantage d'interventions auprès des seniors de la commune d'Apt en mettant en œuvre ou développant des actions pour répondre au mieux à leurs besoins sur les thématiques suivantes :

- L'aller vers et les démarches pour ramener les personnes isolées vers des actions collectives ;
- La santé mentale.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la demande de subvention dans le cadre de cet appel à projet « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des séniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÛ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Approuve la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des séniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) 2024-2027 » auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette subvention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT

